



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-091 - CONVENTION DE DEPOT D'ŒUVRES ET DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE ET CENTRE HOSPITALIER LOCAL

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	34	35

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Amandine AUDOUARD, M. Christophe OUVIER, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT-MOREL, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera FERRADJI, M. David GALERA, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGO-DIAZ, M. William COURCINOX, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra DELAVAL.

Procuration :

Mme Marie LEGARS-LAVAURE donne pouvoir à Mme Valérie BASIN.

Secrétaire de séance : Monsieur GAILLARD Gérard

Le centre hospitalier local poursuit un programme de réhabilitation de son établissement. Ne disposant pas de locaux adaptés à la préservation des œuvres dont il est propriétaire, celui-ci a sollicité la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue afin de les déposer dans les locaux de la Direction du Patrimoine sis à la Congrégation, rue Théophile Jean à L'Isle-sur-la-Sorgue.

Dans ce cadre, et à des fins de préservation, de restauration et de valorisation de ses œuvres, le Centre hospitalier confie également la maîtrise d'ouvrage pour la restauration éventuelle d'une ou plusieurs œuvres à la Direction du Patrimoine.

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue s'engage à rechercher les financements, à les solliciter et à les percevoir en son nom

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 23 juin 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**, (unanimité)

Considérant la possibilité pour la commune de placer les œuvres du centre hospitalier en sécurité au sein des locaux de la Direction du Patrimoine et la capacité scientifique de cette dernière à exercer la maîtrise d'ouvrage pour les éventuelles restaurations,

Article 1 : D'approuver la convention de dépôt d'œuvres et de délégation de maitrise d'ouvrage à compter du 1^{er} septembre 2026, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 30 juin 2026

Monsieur GAILLARD Gérard
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 02 juillet 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.